Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le 21.12.2022

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_249-DE

CORRECTION SUR EXERCICES ANTERIEURS - RATTRAPAGE D'AMORTISSEMENTS

Compte	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE
2087	LOUARGAT8FER	Mise à disposition Louargat	01/01/2019	6 264.00
2087 Résultat				6 264.00

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré AUTORISE le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du budget M4 de l'EPCI (EAU REGIE) d'un montant de 6264 € par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser les comptes suivants :

Crédit 28087 à hauteur de 6264€ pour les biens listés ci-dessus Débit 1068 pour 6264€